



**LEGENDE**

- Limite de Zone
- Limite de Secteur
- Carrière
- Périmètres de protection des eaux potables: source de Longueville et forage du Marquet (voir introduction du règlement et S.U.P.)
- Eléments du patrimoine bâti protégés au titre de l'article L123-1 7° du code de l'urbanisme
- Espace boisé classé à conserver au titre de l'article L130-1 du code de l'urbanisme\*
- Haie classée à conserver au titre de l'article L123-1 7° du code de l'urbanisme\*
- Haie à créer
- Recul minimum des constructions à respecter depuis l'axe de la voie (voir règlement écrit)

(\*) sauf accès existant ou à créer

**LES RISQUES**

Le régime applicable aux secteurs du territoire communal concernés par un risque naturel, est défini en introduction du règlement.

1\*) Le risque d'inondation par débordement de l'Aiguillon

- Secteur soumis au risque d'inondation par débordement du ruisseau l'Aiguillon

2\*) Le risque d'inondation par débordement de la nappe phréatique

- Secteur de débordement constaté

Le territoire communal est exposé à un risque d'inondation par remontées des nappes d'eau souterraine. Préalablement à tous travaux ou constructions, il convient de se référer à la carte en vigueur au moment de la demande d'autorisation. Cette carte est jointe en annexe du règlement et est intitulée « Profondeur de la nappe phréatique en période de très hautes eaux ».

**EMPLACEMENTS RESERVES**

N° de la réserve	Destination	Collectivité bénéficiaire	Emprise approximative
1	Elargissement voirie	Commune	10 m x 215 ml
2	Elargissement voirie	Commune	2,5 m x 330 ml 2,5 m x 320 ml
3	Aménagement d'une piste cyclable le long de la RD n°223	Commune	3 m x 1200 ml
4	Aménagement d'une piste cyclable le long de la Vc n°1	Commune	3 m x 600 ml
5	Aménagement d'une piste cyclable	Commune	3 m x 70 ml 3 m x 80 ml
6	Aménagement d'un itinéraire piétonnier	Commune	3 m x 1115 ml
7	Extension du parc urbain Aménagement de liaisons douces	Commune	40 000 m²
8	Aménagement de carrefour	Commune	270 m²
9	Aménagement de carrefour	Commune	377 m²
11	Aménagement de carrefour	Commune	530 m²
12	Locaux services techniques	Commune	2 700 m²
13	Aménagement de carrefour	Commune	322 m²
14	Elargissement voirie	Commune	10 m x 212 ml

**Commune de Ranville**  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**Plan Local d'Urbanisme**

Modification n°7  
**3b) Plan de zonage**  
Echelle: 1/5 000

**APPROBATION**

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du :

TECAM  
12, voie des Allés  
14440 Douzès-la-Délivrande  
02.31.37.72.22

Novembre 2013